

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 12

Artikel: Un officier de liaison du SIT à la troupe : pour quoi et pour qui?
Autor: Fiorina, Pierre-Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un officier de liaison du SIT à la troupe: Pour quoi et pour qui?

par le capitaine Pierre-Michel Fiorina

Dans l'éditorial du premier bulletin du service d'information de la troupe (SIT) de mai 78, le chef du SIT, le brigadier Roulet, écrivait à propos de la création du nouveau service de l'information de la troupe:

«Il ne faut pourtant pas se leurrer. En précisant que l'information de la troupe doit être objective et pondérée, la nouvelle ordonnance a fait un pas important. Celui qui consiste à miser sur l'intelligence du citoyen-soldat, sur son bon sens, et sur ses facultés de jugement. Sur son attachement à la défense nationale aussi et sur son acceptation de consentir les sacrifices nécessaires. Et ceci indépendamment des soucis personnels, de la fatigue du moment ou de la voix de ceux pour qui le fanatisme, la mauvaise foi ou le rêve déterminent l'engagement partisan. Ce pari essentiel sur le citoyen-soldat traité en adulte responsable des destinées politique et militaire du pays ne nous fait pas peur. Bien au contraire. Nous n'avons rien à cacher, car lorsqu'une cause est juste, elle s'impose dans sa transparence.»

Des bases légales à la pratique

A propos de l'ordonnance concernant le SIT du 15 décembre 1977, qui précise à l'article 2 que

«le SIT assiste les commandants dans leurs activités d'information visant à maintenir et affirmer la volonté de défense. Cette information doit être conforme à la vérité, aussi pondérée que possible et permettre aux destinataires de se forger librement une opinion. Toute immixtion dans la politique des partis ou dans les questions confessionnelles doit être évitée.»

et de la définition d'un éventuel cahier des charges qui suggère que l'officier de liaison du SIT à la troupe:

- conseille son commandant dans les questions d'information;
- coordonne les besoins du SIT à l'intérieur de son corps de troupe;

- conçoit et transmet les besoins d'information de la troupe;
- contrôle le flux de l'information ;
- collabore aux manifestations de relations publiques ;
- participe au cours d'information pour commandant d'unité de sa GU ;
- présente le thème annuel du SIT à son propre état-major ;

il y a quelques remarques à formuler. Concernant l'entrée en vigueur de ce cahier des charges, qui ne peut être pour le moment que provisoire, il faudra tenir compte des expériences faites. Concernant la recherche d'une solution adéquate au problème des besoins en information de la troupe, il faudra tenir compte des questions de mentalité et de conception de l'individu comme des groupes ethniques. En effet, la diversité de notre Etat ne permet pas de trouver une solution unique et uniforme de ces problèmes. Quant au tenant de la fonction, ses devoirs chevauchant partiellement ceux de l'of de renseignements, il semble opportun de cumuler les deux fonctions dans la même personne. Toutefois, si un autre officier est désigné, en fonction de son expérience ou de sa vocation d'homme de communication, il faudra définir clairement les compétences de l'une et de l'autre des fonctions.

Dans la pratique:

Incorporé à l'EM d'un régiment de soutien en tant qu'officier des munitions, je me suis vu confier dès 1978; en raison de mon expérience professionnelle de spécialiste en relations publiques, les fonctions d'officier de liaison du SIT par mon commandant de régiment. Cette courte période d'observation ne permet certainement pas de se livrer à de profondes analyses, mais simplement de faire part de quelques remarques et désirs pour l'avenir.

— *Double fonction*: la friction existe indiscutablement entre les deux activités. C'est souvent plus une affaire d'organisation que d'une définition rigide des compétences.

— *Cours d'information de la grande unité*: ce cours revêt une importance primordiale pour l'of li du SIT pour deux raisons, la première étant le contact direct avec le chef de service du SIT et de l'of info de la grande unité, la deuxième étant de faire la connaissance des nouveaux commandants d'unité du régiment et d'améliorer les relations avec les capitaines que l'on connaît déjà. A mes yeux, l'of li doit profiter pleinement de cette

situation particulière au cours d'information pour rappeler son existence en apportant son savoir de la communication, en particulier pour la préparation de l'exposé à la troupe du thème annuel.

— *Relations publiques du régiment*: ce volet d'activités a son importance, lorsque l'on sait les efforts d'ouverture vers le public qui ont été faits ces dernières années. Dès lors, l'of de liaison du SIT pourra se voir confier les missions suivantes :

- rédaction d'un communiqué de presse à faire parvenir au moment du CC et si possible par télex aux différents quotidiens de la région où la troupe effectuera son service ainsi qu'à l'ATS ;
- fonction de chef du protocole lors de prise et de remise d'étendards ;
- responsable des relations avec la presse lors de journées «Portes ouvertes» ;
- rédacteur d'articles pour le journal de la grande unité et/ou du rgt.

Conclusions

L'utilisation faite d'un officier de liaison SIT est avant tout fonction du poids et de l'intérêt que le commandant de corps de troupe accorde à l'information, tant à destination de sa troupe qu'à celle du public. De toute manière, c'est avec profit que l'on engagera dans cette fonction un officier qui ait, de par sa formation civile, une certaine maîtrise des problèmes de communication et qui sache trouver le ton juste dans ses relations avec l'extérieur, en particulier avec les gens de presse, de radio et de télévision.

A défaut d'un tel spécialiste, et contrairement à ce qui avait été imaginé au départ, il m'apparaît que l'officier de liaison SIT devrait être officier de renseignements plutôt qu'adjudant. Au surplus, et compte tenu de la place croissante que prend l'information dans les besoins élémentaires de l'homme, il n'est pas exclu de songer à la création, au niveau du régiment du moins, d'un poste à plein temps. L'officier qui l'occuperait devrait, en cas de guerre, être alors intégré à l'équipe du renseignement qui trouverait en lui un renfort particulièrement bienvenu.

Enfin, que l'on me permette d'insister sur l'importance que revêt la *forme* de la communication, tant à l'égard de la troupe qu'à celui, par

exemple, de la presse. C'est une raison supplémentaire de souhaiter que chaque régiment puisse disposer dans son état-major d'un homme de métier: dans quelque sens qu'elle s'exprime, l'information n'en passera que mieux.

P.-M. F.

Communiqué

Création d'une «Association de voyages d'étude d'histoire militaire»

Il vient de se créer à Zurich sous la présidence de Walter Schaufelberger, professeur d'histoire militaire à l'Université et à l'Ecole Polytechnique Fédérale, une association de voyages d'étude historiques et militaires. Font partie du conseil scientifique des personnalités militaires et des historiens suisses et des pays avoisinants.

L'association se propose d'encourager l'intérêt pour l'histoire, et pour l'histoire militaire en particulier, par l'organisation et la réalisation de voyages d'études, de contribuer à l'activité hors service en étudiant des opérations militaires dans le terrain et de servir ainsi à la volonté de défense. Des voyages en France, en Belgique, en Italie, de même que sur des champs de bataille en Suisse sont en préparation. Le programme sera publié au mois de novembre 1979.

Les demandes de renseignements sont à adresser au secrétariat de l'«Association pour des voyages d'étude d'histoire militaire», Pfingstweidstr. 31a, 8022 Zurich, Tél. (01) 44 57 45.